

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- ✓ Décisions modificatives sur budget 2009
- ✓ Débat d'orientation budgétaire 2010
- ✓ Tarifs de location des salles communales 2010 et modification du tarif du tennis au camping municipal
- ✓ Reprise de concessions et réglementation dans le cimetière communal
- ✓ Point sur les projets et travaux en cours
 - Diagnostic Alimentation en Eau Potable (AEP)
 - Rénovation de la STation d'EPuration (STEP)
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Opération façades
 - Convention ATESAT
 - Travaux divers
- ✓ Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA)
 - Prise de la compétence « Crèche, Halte & Garderie »
 - Projet Maison Bioclimatique
 - Projet de centrale photovoltaïque
 - SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)
- ✓ Associations
 - ⇒ Demande de subvention exceptionnelle pour l'OGEC dans le cadre de l'école numérique rurale
 - ⇒ Demande de subvention pour un stage pleine nature pour une élève de la commune inscrite au collège privé de Satillieu
 - ⇒ Demande de subvention exceptionnelle pour la chorale Chant'Ay
 - ⇒ Demande de subvention exceptionnelle de l'association du Cinéma le Foyer
 - ⇒ Soutien à l'association « Cévenoles » dans le cadre de la vente des bâtiments des Sœurs St Joseph
 - ⇒ Course cycliste « l'Ardéchoise »
 - ⇒ CCAS
- ✓ Questions diverses
 - Label village de caractère
 - Eclairage public
 - Vidéosurveillance
 - Salle des jeunes
 - Conduite de l'engin de déneigement
- ✓ Agenda

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h05)

Jean-François COUETTE (Maire)

~~Raymond BORDAS~~ (1^{er} adjoint) (*absent excusé – pouvoir donné à J.F. COUETTE*)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)

~~Didier CHIEZE~~ (*absent excusé – pouvoir donné à Martine DEYGAS-POINARD*)

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

~~Thierry FANGET~~ (*absent excusé – pouvoir donné à Philippe GUIRONNET*)

Philippe GUIRONNET

~~Bernard PIPAZ~~ (*absent excusé*)

~~Daniel POINARD~~ (*absent excusé*)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

- Compte-rendu -

Nombreux absents pour raison maladie auxquels les membres valides restants souhaitent un prompt rétablissement !

Secrétaire de séance : Philippe GUIRONNET

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 6 personnes à l'ouverture!

=> 3 pouvoirs donc 9 voix délibératives

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 19/10/2009) : pas de remarque

I DECISIONS MODIFICATIVES SUR BUDGET 2009

Budget communal :

Fonctionnement	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D022 : Dépenses imprévues	1.000€	
D012 : Charges de personnel		1.000 €

Investissement	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Commentaires
Bibliothèque	900€		<i>Opération comptable</i>
Opération patrimoniale		900€	<i>Opération comptable</i>
Amortissement emprunt		1.800€	<i>Nouvel emprunt 2009</i>
Remboursement emprunt		1.800€	<i>Nouvel emprunt 2009</i>
Opération façades	8.610€		<i>Pas de travaux en 2009</i>
Voirie communautaire		27.200€	<i>Erreur affectation</i>
Voiries communales	27.800€		<i>Erreur affectation</i>
Acquisition matériel divers	400€		<i>Reliquat</i>
Camping	4.340€		<i>Reliquat</i>
Equipements gîtes communaux		2.300€	<i>Equipements non prévus</i>
Aménagement aire camping-cars		3.800€	<i>Goudronnage</i>
Aménagement Grand-Lieu		4.200€	<i>Terrassement & Terre végétale</i>
Zinguerie Basilique		2.800€	<i>Non prévus au BP</i>
Chauffe-eau appartement Poste		950€	<i>Imprévu</i>
TOTAUX	42.050€	45.750€	
Récupération d'une subvention	3.700€		<i>Remboursement SDIS</i>
TOTAUX	45.750€	45.750€	

Budget assainissement :

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Dépense imprévue	500€	
Plan d'épandage	2.500€	
Réseau assainissement collectif	2.500€	
Réseau eaux pluviales		5.500€
TOTAUX	5.500€	5.500€

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil municipal approuve les décisions modificatives N°2 sur les budgets commune et assainissement.

II DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de moins de 3.500 habitants le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire. Néanmoins, il semble important de cadrer les choses avant de voter le budget primitif 2010 en février ou mars 2010 de manière à éviter un conseil trop chargé ou il y aura également le vote des comptes (administratifs) 2009.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009
- Compte-rendu -

Monsieur le Maire évoque l'état d'endettement de la commune et le montant des capitaux à rembourser au cours de l'année 2010. La marge d'autofinancement est pratiquement nulle. Le budget 2010 sera donc un budget d'austérité. Cela signifie que les travaux indicatifs mentionnés dans le tableau ci-dessous ne pourront pas tous être inscrits au budget 2010 ! Par ailleurs, de lourdes incertitudes pèsent sur l'avenir à cause, d'une part, des risques de répercussion de la crise financière de 2009 sur l'économie réelle en 2010 et, d'autre part, de la réforme des collectivités territoriales et de leurs fiscalités. Enfin, en 2011 le chantier de la STEP devra être réalisé et avec lui un GRAND emprunt ...

Budget de fonctionnement :

Il sera reconduit à peu de chose près ...

Nécessité cependant de recourir à au moins un Emploi CAE pour faire face à la surcharge estivale.

Projets d'investissement (pour information)

Travaux	Montant prévisionnel (HT)
Film promotionnel sur La Louvesc	≈ 7.500 €
Guide pratique de l'Ardèche	≈ 900 €
Site de réservation par Internet	≈ 3.000€
Etude STEP (sur budget assain.)	≈ 30.000€
Subventions exceptionnelles	≈ 3.000€
Opération façades	8.610€
Etude montée chemin neuf	Non chiffrée à ce jour
Travaux Basilique (peinture)	Avance trésorerie + TVA
Travaux Basilique (marches)	Chiffrage en cours (≈ 7.000€)
Achèvement PLU	≈ 11.000€
Etude nouveau lotissement	Non chiffrée à ce jour
Réfection salle du conseil municipal	Non chiffrée à ce jour
Réfection salle Ste Monique	Non chiffrée à ce jour
Reprises de concessions	Non chiffrée à ce jour
Goudronnage	Strict minimum
Marquage au sol	Par les employés communaux
Achat véhicule	?

Précisions sur certains travaux projetés en 2010

Le Père IRATZOQUY informe qu'il souhaite effectuer de nouveaux travaux de peinture dans la Basilique en 2010 (au niveau des transepts). Il souhaite que la mairie se porte Maître d'Ouvrage afin que la facture TTC soit prise en compte par la commune, le Diocèse reverserait le hors taxe à la commune et celle-ci récupérerait la TVA deux ans plus tard. Le Conseil souhaite que le père vienne présenter son projet lors du vote du budget primitif 2010.

Par ailleurs, la mairie a fait établir deux devis pour les travaux de réparation des marches d'escalier du côté de la sacristie.

Un résumé de la proposition technique et financière de Mathieu FRAYSSE est fait; Très succinctement, il s'agit de coordonner par informatique, via Internet, les tâches de réservations du camping, des gîtes communaux, du gîte d'Etape et des salles du CAC ou du camping. Dans un premier temps seul le régisseur du camping municipal, la secrétaire de mairie et l'office de tourisme pourrait valider les offres. Par contre, le public connaîtrait la disponibilité des salles et pourrait réserver via Internet ; la validation serait faite lors de la confirmation du versement des arrhes.

Budget Eau : idem avec toujours le diagnostic sur l'Alimentation en Eau Potable (AEP) subventionné à 80%

Budget Assainissement : le déficit se creuse avec une deuxième année avec des boues non épandables !

Budget CCAS à bien cerner ...

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009
- Compte-rendu -

Délibération : _ Abstention(s) _ Contre(s) _ Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : S'agissant d'un débat d'orientation, il n'y a pas de délibération de la part du Conseil ; elle n'interviendra que lors du vote du budget primitif 2010.

III TARIFS DE LOCATIONS

3.1 Salles communales

Nom de la salle	Non-résidents	Résidents	Associations & Collectivités
Polyvalente	300€	170€	70€
Louis BESSET	90€	75€	0€
Camping	90€	75€	0€

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal adopte de nouveaux tarifs pour la salle Louis BESSET et la salle du Camping municipal.

3.2 Tennis

Pas de décision de modification; les tarifs actuels restent en vigueur ...

IV REPRISE DE CONCESSIONS ET REGLEMENTATION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

4.1 Fin de la procédure de reprise de concession

M. le Maire informe que la procédure sur la reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communale arrive à son terme après constatation de l'abandon à deux reprises à trois ans d'intervalle dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire informe également le Conseil sur la nécessité de regrouper les ossements de ces concessions dans la fosse commune et de faire les travaux nécessaires pour la remise à disposition de ces concessions en 2010.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon et le charge de l'exécution de la présente délibération.

4.2 Réglementation du cimetière communal

Il est proposé l'adoption d'un règlement pour le cimetière communal. La conseillère municipale Martine DEYGAS-POINARD est chargée de ce dossier afin d'étudier les possibilités laissées aux communes par le législateur.

4.3 Projet de Columbarium

Il est également évoqué la possibilité d'aménager un columbarium. Le Conseil décide que ce point n'est pas pour l'instant prioritaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

- Compte-rendu -

V POINT SUR LES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

5.1 Diagnostic Alimentation en Eau Potable (AEP)

Point d'avancement : L'entreprise Mounard TP avec la SAUR en sous-traitance mettra en place les vannes et les compteurs cet hiver.

5.2 Rénovation de la STation d'EPuration (STEP)

Point d'avancement prévu avec BEAUR dans la première quinzaine de janvier 2010.

5.3 Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Calendrier : recadrage du planning pour une Enquête d'Utilité Publique à partir du 15 juin 2010
- Discussion sur les emplacements réservés
- Retour sur la création d'un chemin piéton sur Ste Agathe (Les lois Grenelles sur l'environnement imposent des cheminements piétons entre lotissements et cœur de village ...)
- Prémption sur la parcelle AD254 (47 m²) pour aménager la montée du chemin neuf (voir délibération ci-dessous)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le conseil municipal donne son accord pour la préemption de la parcelle AD254 dans le cadre du projet de réfection de la montée du chemin neuf pour améliorer l'accès à l'EHPAD et autorise M. le Maire à effectuer les démarches en vue de l'acquisition de ladite parcelle.

5.4 Opération façades

Les trois derniers dossiers à approuver pour l'opération façades sont :

- 1) Le Bar du Lac
- 2) L'Hôtel des Voyageurs
- 3) L'immeuble sis 3 rue des Cévennes

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le conseil municipal approuve les trois derniers dossiers « façades » et la dépense qui s'y rattache dans la limite de la dépense prévue lors du vote engageant « l'opération façades ».

5.5 Convention ATESAT

Question : Faut-il renouveler l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) ?

Une mission de base : la gestion de la voirie (travaux - sécurité - aménagements - classement)

Des options : diagnostic sécurité routière – programmation voirie – gestion voirie – modernisation voirie

Coût annuel de la mission de base : 567€ (pour une population DGF 756 habitants) - minoration de 70% pour une commune de moins de 2000 habitants, soit un coût d'environ 170€/an.

La convention est valable un an et est renouvelable chaque année par tacite reconduction (durée maximale 3 ans).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le recours à l'ATESAT et autorise M le Maire à signer la convention avec le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009
- Compte-rendu -

5.6 Travaux divers

Beaucoup de travaux sont à prévoir sur le réseau d'eau à partir du Printemps 2010 ...

VI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY (CCVA)

6.1 Prise de la compétence « Crèche, Halte & Garderie »

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire du Val d'Ay a décidé d'intégrer la compétence « Crèche, Halte Garderie » dans ses statuts ce qui entraîne une modification des Transferts de Charges.

Le montant du transfert de charge pour la nouvelle compétence s'établi comme suit :

COMMUNES	Montant
Ardoix	2.495,31€
Lalouvesc	903,56€
Préaux	490,34€
Quintenas	1.700,98€
St Alban d' Ay	1.047,41€
St Jeure d' Ay	337,76€
St Pierre s/Doux	133,96€
St Romain d' AY	1.392,96€
St Symphorien de Mahun	173,21€
Satillieu	1.944,51€
TOTAL :	10.620,00€

M. le Maire estime que même si la situation géographique de la crèche rend très improbable son utilisation par des habitants de Lalouvesc, il lui semble indispensable, par solidarité communautaire, de soutenir ce projet sachant que la part ainsi transférée ne représentera qu'une partie fixe, et très faible, par rapport au coût total, et variable, qui sera lui supporté entièrement par la Communauté de Communes. Cela mettra fin à une situation de partage qui n'était pas très juste.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le conseil municipal donne son accord pour le transfert de charge résultant de la prise de compétence « Crèche, Halte Garderie » par la Communauté de Communes.

6.2 Projet Maison Bioclimatique

M. le Maire évoque le projet de maison bioclimatique qu'il a soutenu devant la CCVA avec St Pierre s/Doux et St Symphorien de Mahun. Ce projet vise à implanter sur la commune de la Lalouvesc une maison vitrine des technologies du Développement Durable avec un accueil de groupes au sein d'un gîte qui serait communautaire. Ce projet s'inscrirait dans le cadre du mécénat avec le parc éolien. Il reste donc très hypothétique. La CCVA pour l'instant n'a donné aucun accord sauf celui de visiter des bâtiments et projets similaires afin de se faire une idée de la faisabilité.

6.3 Projet de centrale photovoltaïque

Des pourparlers sont en cours pour implanter une centrale photovoltaïque sur le site de Munas. Mais quelle surface retenir ? Doit-on louer le terrain à une société qui réalisera et produira l'électricité elle-même ou bien la CCVA doit-elle réaliser entièrement et exploiter le site ou encore doit-on partir sur une solution intermédiaire via une **SEM (Société d'Economie Mixte)** ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009
- Compte-rendu -

6.4 SCOT

Le SCOT est l'équivalent d'un PLU à l'échelle d'un territoire. Le SCOT arrive à un tournant historique avec les démissions du Conseiller Général et du Directeur. Enfin, une révision simplifiée du SCOT serait nécessaire pour le projet de ZAC en zone de Munas afin de passer de 6Ha à 12Ha, suite à une précédente annulation de sa révision générale.

6.5 Divers

Une convention de partenariat entre les Communautés de Communes de St Félicien, St Agrève et du Val d'Ay a été signée afin de partager la mise disposition d'un ancien fonctionnaire territoriale sur des missions de voiries communautaires.

VII ASSOCIATIONS

7.1 Demande de subvention exceptionnelle pour l'OGEC dans le cadre de l'école numérique rurale

Lors du précédent Conseil une subvention exceptionnelle de 1.250€ avait été votée. Mais le montant demandé était erroné. L'OGEC à besoin de deux fois 1.710,83€.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal porte le montant de la subvention exceptionnelle pour l'école numérique rurale à 1.710,83€ à inscrire sur le budget primitif 2010, l'autre moitié ainsi que le coût éventuel de la maintenance étant supporté par l'OGEC.

7.2 Demande de subvention pour un stage pleine nature pour une élève de la commune inscrite au collège privé de Satillieu

Délibération : 2 Abstention(s) 7 Contre(s) 0 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal refuse de subventionner un stage pleine nature pour une élève de la commune inscrite dans un établissement extérieur à la commune et adopte le principe de limiter ce type de subvention uniquement aux élèves du primaire.

7.3 Demande de subvention exceptionnelle pour la chorale Chant'Ay

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9_ Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 50€ à inscrire sur le budget primitif 2010 pour soutenir la chorale Chant'Ay.

7.4 Demande de subvention exceptionnelle de l'association du Cinéma du Foyer

Délibération : 9 Abstention(s) 0 Contre(s) 0 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le conseil municipal donne son accord de principe sur une aide mais refuse de déterminer un montant en l'absence de tous les membres du Conseil et propose de revoir ce point lors du vote du budget primitif 2010.

7.5 Soutien à l'association « Cévenoles » dans le cadre de la vente des bâtiments des Sœurs St Joseph

M. le Maire rappelle que les Sœurs St Joseph pendant plus de deux siècles ont géré l'hospice. Depuis plus de deux ans, leurs bâtiments, qu'elles ont quitté cet automne 2009 sont en vente. Ces biens sont gérés par l'association Cévenole. Une petite partie est encore occupée par l'école privée St Joseph.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

- Compte-rendu -

Devant la difficulté à trouver des acquéreurs pour ces bâtiments en bon état, mais non aux normes contemporaines d'accueil du public, M le Maire avait proposé, il y a un an, pour ne pas décourager un éventuel investisseur qui pourrait être gêné par la présence de l'école, un nouveau lieu d'accueil pour cette école à savoir le bâtiment de l'ancienne école publique.

Récemment l'association Cévenole a eu l'idée de scinder en plusieurs lots les bâtiments et de ne pas exclure alors la vente des bâtiments de l'école. Mais pour cela, l'association veut savoir si la commune serait toujours prête (et sous quelles conditions) à accueillir l'école privée St Joseph dans ces nouveaux bâtiments.

Un débat s'ouvre au sein du Conseil Municipal d'où il ressort les points principaux suivants :

- Des travaux de réhabilitation seront nécessaires dans l'ancienne école publique.
- La commune n'a pas à payer pour une école privée ; il faudrait donc qu'un loyer soit payé par l'école à la commune, de même, les travaux de réhabilitation devraient être financés par le privé et non par le public.
- Il ne faut pas provoquer une polémique entre partisans du public ou du privé ; il n'y a pas pour l'instant, compte-tenu des perspectives démographiques sur la commune, de place pour deux écoles dans le village.
- Ne pas soutenir la seule école du village, même si elle est privée, peut aussi être mal interprété et faire échouer un projet d'investisseur et priver la commune de retombées économiques intéressantes ...

Délibération : 9 Abstention(s) 0 Contre(s) 0 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal refuse de se prononcer en l'absence de tous les membres du Conseil sur ce sujet « très sensible » politiquement.

7.6 Course cycliste l'Ardéchoise

En 2010, course le mercredi comme cette année. En 2011, le mercredi et ... le samedi traversée du village avant l'arrivée à St Félicien.

7.7 CCAS

Les colis de Noël ont été distribués ce jour. Le CCAS a également discuté du renouvellement de deux de ses membres démissionnaires pour cause de départ hors commune. Il a proposé de remplacer l'actuel membre et président du club du 3^{ème} âge, M. Claude MILLOT, par son futur successeur et il a également décidé de remplacer Mme Bernadette ROSE par Mme Armelle ALBORGHETTI.

VII INFORMATIONS DIVERSES

- Le Label village de caractère est définitivement refusé par le C.G.
- Depuis un mois l'extinction nocturne de l'éclairage public a été étendue aux quartiers de Rochelipe et de la Fontaine
- La vidéosurveillance n'est pas d'actualité pour l'instant
- La salle des jeunes restera fermée jusqu'à l'élection d'un nouveau (ou nouvelle) président(e)
- La conduite de l'engin de déneigement est actuellement assurée par Gérard FRAYSSE en attendant un partage des rôles avec Christian DEYGAS (actuellement en congé maladie) et Eric BONNEFOY (en attente de permis C)

IV AGENDA

- **Lundi 28 décembre 2009 17h30 CAC : Projection du film « La ferme des Combeaux »**
- **Mardi 29 décembre 2009 20h30 : Concert de la Lyre à la Vie Tara**
- **Dimanche 3 janvier 2010 18h00 CAC : Vœux du Maire (toute la population est invitée)**
- **Samedi 9 janvier 2010 12h00 CAC : Repas des anciens**
- **Dimanche 10 janvier 2010 14H30 CAC : Concours de Belote**
- **Prochain Conseil (fin février ou début mars 2010 : Comptes Administratifs 2009 & Budget Primitif 2010)**

(Clôture de la séance à 23h17 par une bûche de Noël)